

Dossier familial de tarification

Année Scolaire 2024

 À remettre IMPÉRATIVEMENT,
 avant la rentrée scolaire du (des) enfant(s)

Dossier N° _____

Si vous avez déjà un compte Espace Famille actif, ce formulaire peut être complété en ligne (rubrique «Mes formulaires»)

Nom de l'école :

Centre(s) de loisirs / site de départ :

ENFANTS À INSCRIRE

Sexe	NOM	Prénom	Date de naissance	Date d'entrée
<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M				
<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M				
<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M				
<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M				

 Si vous complétez ce dossier à la place du ou des responsable(s) légaux de(s) enfant(s), cochez cette case

Votre nom, prénom (ou dénomination sociale) :

VOTRE FOYER

	Vous (représentant 1 - ayant autorité parentale)	Votre conjoint(e) / concubin(e) / pacsé(e)
NOM		
Prénom		
Date de naissance		
Votre situation professionnelle	<input type="checkbox"/> En activité <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Étudiant	<input type="checkbox"/> En activité <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Étudiant
Adresse complète		
Téléphone portable / fixe		
@ courriel		
Lien(s) de parenté avec l'enfant ou les enfants	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre* :	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre* :

* Joindre la délégation d'autorité parentale si elle existe

DÉSIGNATION DU PAYEUR UNIQUE DES FACTURES

Nom et prénom du représentant légal de(s) l'enfant(s) à qui seront adressées les factures* :

* Il doit s'agir obligatoirement d'une personne disposant de l'autorité parentale.

Sans cette information, ou en cas de séparation sans demande différente conjointe, les factures seront adressées par défaut au parent percevant les prestations familiales (ou au représentant 1 pour les familles non allocataires).

JUSTIFICATIFS À FOURNIR SELON VOTRE SITUATION (Prévoir une copie des documents)

Attention, pour tout dossier incomplet, le tarif plafond sera appliqué sans effet rétroactif possible

Vous habitez Rennes (ou à l'extérieur de Rennes mais votre enfant bénéficie d'un enseignement spécialisé), cochez la situation qui vous correspond (①, ②, ③ ou ④) et joignez une photocopie des pièces indiquées.

Les justificatifs de domicile acceptés sont : dernière quittance de loyer, facture d'électricité/eau/box internet de moins de 2 mois, élection de domicile par un organisme. Les attestations d'hébergement ne sont pas prises en compte.

	VOTRE SITUATION	➔ PIÈCES À FOURNIR (datant de moins de 2 mois)
①	<input type="checkbox"/> Vous êtes allocataire de la CAF d'Ille-et-Vilaine N° allocataire CAF	> Justificatif de domicile en nom propre > Votre dernière attestation de paiement CAF d'Ille-et-Vilaine (détail des prestations)
	<input type="checkbox"/> D'un autre département : dossier en cours de transfert depuis le	> Justificatif de domicile en nom propre > Justificatif attestant de votre transfert vers la CAF d'Ille-et-Vilaine > Dernière attestation de paiement CAF de votre ancien département
②	<input type="checkbox"/> Vous êtes allocataire MSA N° allocataire MSA	> Justificatif de domicile en nom propre > Attestations de la MSA d'Ille-et-Vilaine indiquant les prestations versées et votre quotient familial
③	<input type="checkbox"/> Vous n'êtes pas allocataire pour l'année 2023	> Justificatif de domicile en nom propre > Intégralité du ou des avis d'imposition 2023 du foyer (sur ressources 2022) > Avis de décision du Pôle Emploi en cas de chômage indemnisé ou non indemnisé
④	<input type="checkbox"/> Votre QF est égal ou supérieur à 2381 €. Vous sollicitez l'application du tarif plafond pour l'ensemble des activités	> Justificatif de domicile en nom propre <i>Votre tarification sera automatiquement renouvelée chaque année, au tarif plafond, sans aucune démarche de votre part.</i>

Vous habitez à l'extérieur de Rennes : vous n'avez aucun justificatif à fournir et un tarif unique vous sera appliqué

SIGNATURE(S) DU OU DES RESPONSABLES LEGAUX (OBLIGATOIRE)

- J'accepte
 Je refuse
- J'autorise
 Je n'autorise pas
- que la Ville de Rennes procède **une fois par an, en janvier**, à un échange de données informatiques avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine afin d'obtenir les seuls éléments nécessaires à l'actualisation de ma tarification.
- la Ville de Rennes à consulter si nécessaire les seuls éléments nécessaires à ma tarification sur le serveur internet à caractère professionnel CDAP (Consultation des Données Allocataires pour Partenaires).

Je retrouve mes factures (consultation, téléchargement, paiement...) sur mon Espace Famille :
www.espace-citoyens.net/rennes non, je préfère recevoir une version papier de mes facturations.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler immédiatement tout changement de situation personnelle ou professionnelle pouvant impacter ma tarification.

Date et signature(s) du ou des responsables légaux

NOTICE POUR CALCULER VOUS-MÊME VOS TARIFS

Le calcul de vos tarifs est possible à partir d'un simulateur disponible sur l'espace famille
<https://www.espace-citoyen.net/rennes>

1 - VOUS ÊTES ALLOCATAIRE ET VOUS DÉCLAREZ VOS RESSOURCES À LA CAF

→ Reportez-vous au tableau (page 4) pour connaître vos tarifs.

2 - VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE OU VOUS NE DÉCLAREZ PAS VOS RESSOURCES À LA CAF, CALCULEZ VOUS-MÊME VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

> RESSOURCES PRISES EN COMPTE :

- tous les revenus de l'année 2022 figurant sur votre avis d'imposition 2023 (traitements et salaires, B.I.C., B.N.C., revenus fonciers et mobiliers, etc.), imposables ou non, sont pris en compte, avant tout abattement forfaitaire et frais réels

- les pensions alimentaires versées sont déductibles

- les frais de garde sont assimilés à des abattements et ne sont donc pas déductibles

> Divisez ensuite ces revenus par «12», afin d'obtenir les ressources mensuelles

> Ajoutez au résultat obtenu les prestations mensuelles versées par la CAF OU MSA

> Enfin, pour déterminer votre quotient familial (QF) les ressources mensuelles (dernier résultat obtenu avec les prestations familiales) sont divisées par un nombre de parts correspondant à la composition de la famille, comme suit :

COMPOSITION DE LA FAMILLE *Le nombre d'enfant(s) à charge s'entend au sens des prestations familiales	NOMBRE DE PARTS (+0,5 part si versement d'une allocation d'éducation spécialisée)
Couple ou personne isolée	2 parts
Couple ou personne isolée avec 1 enfant à charge	2,5 parts
Couple ou personne isolée avec 2 enfants à charge	3 parts
Couple ou personne isolée avec 3 enfants à charge	4 parts
Par enfant supplémentaire	0,5 part

> Une fois votre quotient familial (QF) obtenu

→ Reportez-vous au tableau (page 4) pour connaître vos tarifs

TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRA – SCOLAIRES 2024

	Taux de participation	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif extérieur	Coût réel du service (2018)
L'accueil du matin (7h35-8h20)	0,095 %	0,30 € / Gratuité si QF < 316 €*	1,96 €	2,56 €	2,96 €
Repas et encadrement de l'enfant pendant la pause méridienne, ateliers compris (12h-14h15)	0,3985 %	0,30 €	6,90 €	7,20 €	11,38 €
L'accueil du soir maternel Études et ateliers élémentaires (16h45-18h45, 16h-18h45 le vendredi)	0,136 %	0,30 € / Gratuité si QF < 221 €*	3,20 €	3,50 €	6,18 €
La demi-journée de centre de loisirs le mercredi et son repas (12h-18h45)	0,53 %	2,25 €	11,90 €	12,77 €	59,31 €
La journée de centre de loisirs pendant les vacances scolaires (7h30-18h45)	0,84 %	3,00 €	20 €	23 €	97,86 €

* Pour les quotients familiaux inférieurs au QF indiqué, un forfait annuel de 0,30 € sera facturé.

Exemple : J'ai un quotient familial de 912 €.

Je calcule le prix de la pause méridienne : $912 \times 0,3985 \% = 3,63 \text{ €}$

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles vous concernant recueillies dans ce formulaire vont être enregistrées dans un fichier informatisé afin d'établir et de gérer la tarification des accueils péri, extra scolaires et petite enfance.

Les données précitées seront conservées et archivées par la Ville de Rennes dans le respect des obligations légales et réglementaires applicables en matière de protection des données.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la Ville de Rennes via le formulaire de contact du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à :

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 35031 Rennes Cedex

Vous pouvez également contacter directement le Service Tarifs Enfance Ecoles et Loisirs de la Ville de Rennes (02.23.62.15.52 ou steel@ville-rennes.fr)

Plus d'informations sur www.cnil.fr